Les budgets de référence : un nouveau repère dans le débat public sur la pauvreté

Pierre CONCIALDI [1]

La publication début 2015 des budgets de référence de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale installe dans le débat public sur la pauvreté un nouveau repère dont l'objectif est de dépasser le caractère conventionnel des indicateurs usuels dans ce domaine. L'article présente la méthode de construction de ces budgets de référence et discute le sens des principales options méthodologiques retenues, notamment en les confrontant aux choix effectués dans d'autres expériences étrangères analogues. On présente ensuite brièvement les principaux résultats obtenus, lesquels montrent que, pour les ménages d'actifs, les minima *sociaux existants sont inférieurs de moitié aux budgets de référence. On souligne enfin, dans une dernière partie, la fragilité des comparaisons internationales qui peuvent être menées à partir de ce nouvel indicateur.*

Dans le débat public sur la pauvreté, une question revient de façon inévitable et insistante : qu'est-ce qu'être pauvre ? Dans une société marchande où la plupart des nécessités de la vie quotidienne s'achètent – ce qui suppose de disposer d'un revenu suffisant –, cette question prend souvent une forme plus précise et plus concrète : en dessous de quel niveau de revenu peut-on considérer que l'on est pauvre ? De combien faut-il disposer au minimum « pour vivre » ?

Il existe dans la littérature académique des réflexions permettant de définir de façon générale ce qu'est la pauvreté. On y reviendra brièvement dans cet article. En revanche, il n'existe pas aujourd'hui de réponse satisfaisante à la seconde question plus concrète. Sur la question de la pauvreté,

1. Chercheur à l'IRES. Cet article s'appuie pour une bonne part sur un travail réalisé conjointement par le Credoc et l'IRES à la demande de l'Onpes (Credoc/IRES, 2014) et rendu public par l'Onpes en 2015. Son contenu n'engage que son auteur.

Encadré 1

Le processus de construction des budgets de référence de l'Onpes

Le schéma 1 présente de façon synthétique l'organisation générale du processus de construction des budgets de référence. On y distingue quatre « étapes » (signalées sur le schéma par des ellipses) qui correspondent aux différents moments au cours desquels les citoyens sont réunis en groupes de consensus. Entre chacune de ces étapes, les résultats des groupes font l'objet d'un examen par les experts ainsi que par les membres du comité de pilotage (moments signalés par des rectangles). Cet examen a pour but de renvoyer aux groupes suivants un certain nombre de remarques permettant d'éclairer les choix des groupes de citoyens, lesquels restent maîtres de leur décision finale. La durée des réunions de groupe était de 3 à 6 heures selon les étapes.

Dans les groupes d'orientation (étape 1), l'objectif était de présenter la finalité de l'étude aux participants et de recueillir leurs réactions par rapport à différentes définitions ou approches du « niveau de vie minimum décent », afin d'élaborer une définition consensuelle. Ils ont été suivis par des groupes pilotes qui ont permis de tester les techniques d'animation de groupe.

À l'issue de ces réunions, le comité de pilotage a élaboré avec le Credoc et l'IRES une définition générale reprise des discussions des groupes de consensus afin de préciser l'objectif assigné aux groupes dans l'élaboration d'un panier de biens et services permettant d'avoir un niveau de vie minimum décent. Cet objectif a été défini de la façon suivante : « disposer des ressources suffisantes, non seulement pour faire face aux nécessités de la vie quotidienne (se loger, se nourrir, avoir accès à la santé…), mais aussi pour avoir la possibilité de participer à la vie sociale ». Cette définition a ensuite été présentée dans toutes les réunions des groupes de consensus. Ces groupes ont discuté le contenu du panier de biens et services minimum nécessaire pour les six familles types retenues par l'Onpes, à savoir :

- actif isolé ;
- couple d'actifs sans enfant ;
- famille monoparentale avec deux enfants (un garçon de 0-2 ans et une fille de 3-10 ans) ;
- couple d'actifs avec deux enfants (un garçon de 11-14 ans et une fille de 15-17 ans) ;
- retraité isolé ;
- couple de retraités.

Dans l'étape 2 (discussion), on a formé autant de groupes de consensus que d'individus composant ces familles types. Pour les enfants, ce sont les parents d'enfants concernés qui ont été sollicités. Le travail de ces groupes a consisté à discuter le contenu détaillé du panier de biens et de services nécessaires pour chacun de ces individus.

À l'issue de cette étape, ces paniers de biens et services ont été valorisés en fonction des indications des groupes sur la quantité, la qualité et la fréquence

■ ■ ■

de renouvellement de ces biens et services. Ces paniers ont aussi été examinés sur certains postes (alimentation, transports notamment) par des experts et ils ont aussi été confrontés aux budgets réels des ménages afin d'identifier d'éventuelles incohérences.

Ces remarques ont été soumises aux groupes de consensus au cours de l'étape 3 (validation), étape au cours de laquelle les participants ont validé (avec ou sans modification) le contenu du panier de biens et services déterminé à l'issue de l'étape 2. Les groupes de consensus réunis au cours de cette phase de validation étaient au nombre de 10, soit un peu moins que les 15 groupes réunis au cours de l'étape précédente. Auparavant, les hommes et les femmes appartenant à une même situation familiale avaient été interrogés de façon distincte, alors qu'à l'étape 3 des groupes mixtes ont été constitués, ce qui a permis aux participants d'examiner les paniers de biens et services établis pour l'autre sexe.

Les résultats des discussions de groupe ont à nouveau été soumis au groupe d'experts ainsi qu'au comité de pilotage afin de prendre en compte les changements décidés, de détecter la présence éventuelle d'anomalies et faire l'objet d'ultimes remarques de la part des experts.

Au cours de la dernière étape de « négociation finale » (étape 4), ces remarques et ces résultats ont été soumis aux groupes de consensus en regroupant la discussion au sein de trois groupes : actifs sans enfant, actifs avec enfants, retraités. L'objectif de cette étape était de valider les ultimes changements éventuels et de tester la force du consensus concernant non seulement la composition du panier de biens et services, mais aussi son montant valorisé (poste par poste et globalement).

Au fil du processus, le nombre de groupes de consensus réunis à chaque étape diminue. On commence (étape 2) par constituer des groupes qui discutent des besoins d'individus caractérisés par leur âge, leur sexe et leur situation familiale. Les participants ont les mêmes caractéristiques que celles des personnes dont elles discutent les besoins (15 groupes). À l'étape 3, les paniers individuels de biens et services définis à l'étape précédente sont examinés par des groupes mixtes qui ne sont plus différenciés que par leur âge et leur situation familiale (10 groupes). Dans la dernière phase (étape 4), les participants examinent non plus des paniers individuels de biens et services, mais les paniers des différentes familles types. À ce stade, trois groupes sont constitués (actifs sans enfant, actifs avec enfants, retraités). Cette démarche « ascendante » part ainsi de l'examen des besoins individuels pour « remonter » ensuite vers la définition des paniers de biens et services des diverses familles types, selon un processus qui permet de croiser plusieurs regards.

Ces budgets ont été établis pour des villes moyennes. Deux villes ont été sélectionnées à cet effet, Tours et Dijon. Afin de tester la sensibilité des résultats des discussions de groupe à la localisation géographique (notamment pour certains postes comme les transports), il a été décidé de permuter les groupes de consensus entre ces deux villes entre les étapes 2 et 3 et de « croiser », une nouvelle fois, les regards sur l'angle spécifique de la territorialité.

comme sur celle des inégalités, on ne peut échapper en effet à une position normative. Dès lors, la question qui se pose est de savoir selon quel processus élaborer une telle norme de référence afin de lui assurer une légitimité sociale aussi large et robuste que possible. Notamment, afin d'évaluer les garanties minimales de revenus. C'est en grande partie pour répondre à cette exigence de légitimation sociale que se sont développés ces dernières années des travaux qui visent, à la suite des travaux pionniers de chercheurs britanniques, à élaborer des budgets de référence.

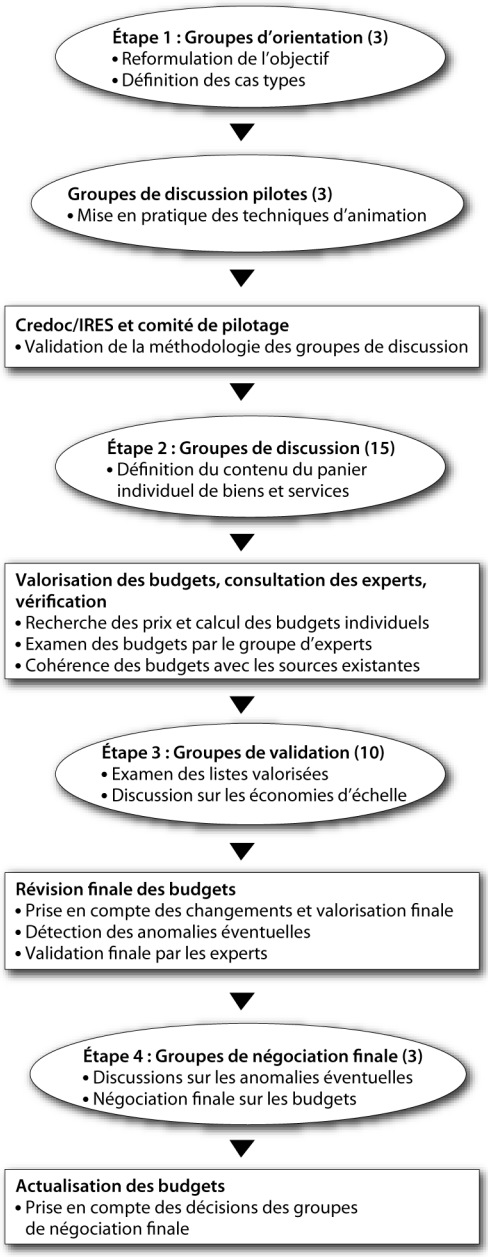
En France, l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes) a décidé en 2012 d'engager des travaux de cette nature. Cette étude, réalisée conjointement par le Credoc et l'IRES, a fait l'objet d'un rapport rendu public en 2015 (Credoc/IRES, 2014). Elle s'est déroulée sur un peu plus de deux ans selon un processus dont les principales étapes sont résumées dans l'encadré 1. Comme dans de nombreux autres travaux de cette nature, la méthode retenue essaye de tirer le meilleur parti des deux principales sources d'expertise : celle des citoyens considérés comme des experts des besoins, et celle des spécialistes des principaux domaines concernés qui éclairent, par leurs commentaires et remarques, les choix des groupes de citoyens.

Dans le cas français, on a ainsi réuni à travers une démarche participative des groupes de citoyens afin d'élaborer, autant que possible, un consensus sur le contenu du panier de biens et services nécessaires pour avoir un niveau de vie minimum décent. Les résultats des groupes de discussion ont été ensuite soumis aux avis d'experts des différents domaines analysés avant d'être à nouveau examinés par des groupes de citoyens. Au terme de ce processus participatif et itératif, le contenu du panier de biens et services a été défini à la fois en termes quantitatifs (nombre et durée de vie des biens et services) et en termes qualitatifs (qualité des biens et services, lieux d'achat), ce qui a permis – après valorisation de ce panier – d'aboutir à un budget minimum de référence, lequel varie bien sûr en fonction des configurations familiales.

En partant des matériaux rassemblés au cours de cette étude, cet article aborde principalement les questions de méthode. Celles-ci se posent à deux niveaux. Premièrement, dans la construction des budgets de référence. Dans les diverses expériences étrangères qui ont conduit à la construction de budgets de référence, on trouve en effet sous un vocable voisin, même s'il n'apparaît pas encore totalement stabilisé, des choix méthodologiques différents. L'article présente ces principales options méthodologiques et discute de leur pertinence. Deuxièmement, il existe également d'importantes questions de méthode liées aux usages que l'on peut faire de ces budgets de référence. Ces questions restent encore peu discutées – notamment en comparaison internationale – mais elles sont évidemment essentielles

Schéma 1. Processus d'élaboration des budgets de référence

Le schéma ci-dessous décrit succinctement le processus d'élaboration des budgets de référence et ses principales étapes (les nombres entre parenthèses indiquent le nombre de réunions tenues à chaque étape). Au total, plus d'une trentaine de réunions ont été tenues, regroupant plus de 200 participants, pour un total d'environ 150 heures de réunion.



pour que les différents acteurs puissent se saisir de façon pertinente de ce nouvel indicateur.

L'article s'organise de la façon suivante. On évoque d'abord brièvement les limites des repères existants pour définir un niveau de vie minimum décent (I). Puis on présente les principaux apports conceptuels et théoriques qui, de façon explicite ou non, ont pu inspirer la construction de budgets de référence (II). L'article discute ensuite les principales options méthodologiques qui se présentent dans la construction des budgets de référence (III). On distingue ici deux niveaux. Un premier niveau porte sur les options de principe qui définissent le processus général qui organise le travail des groupes de discussion. On y montre que la variété des options retenues dans les diverses expériences étrangères reflète des différences dans la nature de l'objectif poursuivi. Un second niveau concerne la méthode employée dans la construction des budgets de référence Onpes, pour approcher au plus près, dans les discussions de groupe, la notion de minimum nécessaire (IV). On présente ensuite les principaux résultats de l'étude en soulignant les précautions à prendre dans l'usage des budgets de référence (V). Dans la dernière partie de l'article, on présente les principaux résultats de l'étude (VI) en discutant la signification des budgets de référence obtenus ainsi que les principales difficultés rencontrées dans les comparaisons internationales (VII).

I. Les repères existants pour approcher un niveau de vie minimum décent et leurs limites

Il existe aujourd'hui en France plusieurs repères qui sont mobilisés dans le débat pour approcher, sinon définir, un niveau de vie minimum décent. Le premier indicateur, le plus médiatisé, est « le seuil » de pauvreté monétaire publiée par l'Insee. En réalité, il faudrait parler des seuils de pauvreté monétaire car il existe plusieurs seuils définis comme un certain pourcentage d'un niveau de vie de référence, en l'occurrence le niveau de vie médian. L'Insee actualise régulièrement sur son site deux seuils à 50 % et 60 % du niveau de vie médian. Dans les indicateurs dits de Laeken retenus au niveau de l'Union européenne, c'est le seuil de 60 % qui a été fixé pour calculer le « taux de risque de pauvreté ». En 2012, le seuil de pauvreté monétaire à 60 % était, pour une personne seule, légèrement inférieur à 1 000 euros (987 euros) par mois en France.

Ces seuils sont très utiles pour suivre l'évolution des risques de pauvreté. Ils permettent également d'évaluer dans quelle mesure la situation de ces populations « en risque de pauvreté » s'est aggravée ou non. Mais ils reposent sur une convention statistique dont on perçoit clairement la limite. Pourquoi 60 % et non pas 58 % ou 63 % ? Pourquoi prendre comme

référence un niveau de vie médian et non moyen ? Ces choix ne reposent en réalité sur aucune analyse objective des phénomènes de pauvreté.

Un autre repère peut être fourni par le niveau de vie procuré par les *minima* sociaux. La plupart des pays européens garantissent ainsi un revenu minimum. Cette définition politico-administrative de la pauvreté souffre d'évidentes limites puisqu'en abaissant ce seuil de revenu garanti on diminue mécaniquement le nombre de pauvres, et inversement. Ces prestations sociales définissent, en réalité, le niveau de revenu qu'une société accepte de garantir aux personnes les plus démunies, mais elles ne garantissent en aucune façon d'atteindre un niveau de vie minimum décent qui permette d'échapper à la pauvreté. Dans la plupart des pays de l'Union européenne, ces garanties minimales de revenu sont inférieures au seuil de pauvreté monétaire à 60 %. Avec un niveau de vie garanti d'un peu plus de 700 euros par mois pour une personne seule [2], la France figure parmi les pays où ce niveau de vie garanti est le plus faible (Math, 2007).

Enfin, il existe aussi des enquêtes où l'on pose directement cette question aux personnes. La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) publie régulièrement les résultats de ces enquêtes et, notamment, la réponse à la question suivante : « Selon vous, pour vivre, quel est le montant dont doit disposer au minimum un individu par mois ? » En 2014, le montant moyen qui ressort de cette enquête est 1 490 euros.

Ce dernier indicateur est sans doute le plus pertinent – ou le moins mauvais – dans la mesure où il reflète le point de vue d'un échantillon représentatif de la population, même s'il souffre, comme tous les résultats d'enquête, des limites inhérentes à ce genre d'approche et ne représente que l'addition de subjectivités individuelles. Dans le débat public, ce sont cependant les seuils de pauvreté monétaire publiés par l'Insee qui se sont imposés. La publication régulière de cet indicateur par les instituts statistiques nationaux semble conférer, de fait, à cet indicateur un caractère officiel qui peut expliquer cette situation, en dépit de son caractère purement conventionnel.

Cette dernière limite était soulignée dans l'appel à projets lancé par l'Onpes il y a quelques années et c'est pour la surmonter que l'Onpes a commandité une étude. La construction des budgets de référence a pour ambition d'apporter dans le débat public un nouveau repère qui dépasse ce caractère conventionnel et soit socialement validé, de la façon la plus robuste possible, à travers la recherche d'un consensus argumenté et éclairé des citoyens. Il s'agit d'un exercice essentiellement empirique qui pose de nombreuses questions méthodologiques. On peut néanmoins repérer dans

2. Ce montant intègre l'allocation logement, ce qui explique qu'il soit supérieur au revenu de solidarité active (RSA) socle.

la littérature théorique quelques éléments importants qui permettent tout à la fois de préciser l'objectif visé par la construction de ces budgets de référence et de valider certaines grandes options de méthode.

II. Quelques références théoriques sur la pauvreté et les besoins

On peut repérer dans la littérature théorique deux contributions majeures. La première, celle d'Amartya Sen, porte sur le concept de pauvreté. Celle de Len Doyal et Ian Gough est centrée sur la notion de besoin, l'ambition des auteurs étant d'élaborer une théorie des besoins humains.

II.1. Sen et la pauvreté comme absence de capacités

La contribution de Sen est importante à double titre. D'abord, elle a mis l'accent sur la notion de « capacité [3] » (*capability*). À travers cette notion, Sen définit un objectif fondamental qui peut être formulé de la façon suivante : « La capacité traduit la liberté qu'a une personne de choisir entre différentes vies possibles » (Sen, 1993). En mettant l'accent sur ce concept, Sen souligne que la pauvreté n'est pas qu'absence de revenus ou de ressources (de moyens) mais fondamentalement – ou de façon « absolue » – absence de capacité : les personnes pauvres sont celles qui n'ont pas cette liberté de choix et qui ne peuvent pas mener à bien leur projet de vie. De nombreux auteurs ont souligné le caractère peu opérationnel de cette définition dans la mesure où Sen n'a jamais proposé une liste des choix de vie « essentiels », en quelque sorte, qui devraient être offerts aux individus (les capacités de base/*basic capabilities*).

L'autre apport majeur de Sen – peut-être le plus important concrètement – a été d'articuler ce concept de capacité/*capability* avec d'autres notions qui sont fréquemment prises comme équivalentes ou considérées comme analogues, à savoir les notions de fonctionnement/*functioning* et de ressource/*commodity* (encadré 2). La distinction opérée entre ces différents concepts permet à Sen de souligner que, si la pauvreté peut être considérée comme une notion « absolue » dans l'ordre de la capacité, elle est toujours de nature relative, dans le temps et l'espace, dans l'ordre des ressources.

Ces réflexions théoriques ne permettent pas de préciser de façon concrète quels pourraient être les contours d'un revenu minimum décent. En revanche, elles sont utiles, d'une part, pour souligner les limites dans lesquelles des budgets de référence peuvent être utilisés et, d'autre part, pour valider certains points de méthode. Ces remarques se résument à trois points principaux.

3. Il n'existe pas de traduction consensuelle des concepts mobilisés par Sen et leur traduction littérale en français peut avoir des connotations différentes du sens que Sen prête à ces concepts. On a fait figurer à chaque fois une traduction française suivie du concept en anglais.

Encadré 2

Capacité, fonctionnements et ressources

Capacité/capability et fonctionnements/functionings

La notion de fonctionnement/*functioning* recouvre ce que les individus sont en mesure de faire ou d'être. L'éventail de ces fonctionnements peut être très large et aller des fonctionnements les plus élémentaires (se nourrir, se vêtir) jusqu'à des fonctionnements/*functionings* plus complexes (avoir l'estime de soi, occuper un emploi, tenir différents rôles sociaux – parent, travailleur, citoyen…). L'approche par les capacités de Sen consiste à identifier l'éventail des fonctionnements/*functionings*, non seulement que les individus sont effectivement en mesure d'accomplir, mais aussi des fonctionnements entre lesquels ils devraient être en mesure de choisir pour mener à bien leur propre choix de vie.

Fonctionnements/functionings et ressources/commodities

Les ressources/*commodities* sont les éléments qui permettent concrètement aux individus d'accomplir certains fonctionnements/*functionings*. Par exemple, pour avoir une certaine mobilité et être en mesure de se déplacer (fonctionnement/*functioning*), il faut disposer d'un vélo, ou d'une voiture, ou bien avoir accès à des transports en commun (ressources/*commodities*). Ces ressources peuvent être de différente nature : ressources matérielles (biens, services), ressources intellectuelles, ressources relationnelles… Sen souligne que pour accomplir un même fonctionnement/*functioning*, les ressources nécessaires peuvent être très variables dans le temps, dans l'espace, mais aussi entre les individus. Sur ce dernier point, Sen prend l'exemple du vélo qui permet à un individu normal (en bonne santé) de se déplacer mais sera de peu d'utilité pour une personne handicapée pour accomplir le même fonctionnement (se déplacer).

- L'accent mis par Sen sur la liberté, pour les individus, de choisir leur projet de vie conduit à souligner que les budgets de référence n'ont pas de caractère normatif quant à l'usage que les personnes ou les ménages doivent ou devraient faire de leur budget [4]. Plus précisément, si le processus de construction de budgets nécessite de s'intéresser à l'importance de différents postes budgétaires, il faut se garder de considérer ces coefficients budgétaires comme des normes et d'imposer à travers ces budgets des modèles de consommation et/ou de comportement. L'intérêt de la démarche est de fournir un repère global de ressources tout en laissant la liberté aux individus d'organiser ces ressources comme ils l'entendent.

4. « The capability of a person reflects the alternative combinations of functionings the person can achieve, and from which he or she can choose one collection » (Sen, 1993).

- Le fait que les ressources nécessaires pour atteindre certains fonctionnements (le passage des *commodities* aux *functionings*) soient variables d'un individu à un autre (et aussi dans l'espace, c'est-à-dire en fonction des contextes sociaux et culturels) nécessite de réunir, dans les groupes de consensus qui doivent définir les paniers de biens et services, des individus aussi homogènes que possible du point de vue de leur expérience concrète. C'est ce qui justifie, dans la première étape de l'étude Onpes, que les budgets soient discutés au niveau individuel et de façon distincte pour les hommes et les femmes.

- Ce même constat (le fait qu'avec des ressources analogues des individus ne puissent pas nécessairement atteindre les mêmes fonctionnements) est un argument qui conduit plutôt à donner aux citoyens ordinaires le « dernier mot » dans la construction des budgets. On peut en effet soutenir que, dans la confrontation avec les savoirs codifiés des experts, ce sont les citoyens ordinaires qui, compte tenu de la diversité de leurs expériences, sont les mieux placés pour savoir quel parti tirer concrètement de certaines ressources pour atteindre tel ou tel objectif.

II.2. La satisfaction des besoins pour « participer pleinement à la vie sociale »

La contribution de Doyal et Gough (1991) permet d'abord d'identifier l'objectif que ces auteurs assignent à la satisfaction des besoins, à savoir « participer pleinement à la vie sociale » (« *to fully participate in the society* »). Le principal point commun avec l'approche de Sen est que la satisfaction des besoins doit permettre d'aller bien au-delà de la simple survie. Il s'agit là d'un objectif qui reste très général et qui peut paraître flou. On peut cependant souligner que la notion de survie ne l'est pas moins et qu'elle est beaucoup plus difficile à saisir qu'on ne le pense habituellement. Car survivre à quel horizon ? Dans quelles conditions ? On sait par exemple que les différences d'espérance de vie (de survie donc, au sens large) entre catégories sociales ou entre pays restent fortes. Ce constat peut être considéré comme un indice que les capacités de « survie » des personnes sont assez différentes, même si les raisons peuvent tenir à la fois aux capacités propres des individus et à l'organisation de la société en général.

L'autre apport de Doyal et Gough est d'avoir dressé une liste des besoins essentiels ou des capacités de base. Pour Doyal et Gough, il existe deux besoins fondamentaux : la santé (*physical health*) et l'autonomie (*autonomy*). Ces auteurs dressent aussi une liste de 11 besoins intermédiaires (*intermediate needs*) dont la satisfaction contribue à la réalisation de ces deux besoins fondamentaux et ils identifient des ressources (*need satisfiers*) qui permettraient de satisfaire ces besoins intermédiaires. Cependant, leur démarche se situe

davantage à un niveau macroéconomique, dans l'optique de comparer le degré de satisfaction des besoins entre pays plutôt qu'à une échelle microéconomique. Si bien que les indicateurs qu'ils identifient trouvent rarement une correspondance au niveau des individus ou des ménages.

Sur le plan conceptuel, l'apport le plus intéressant et le plus utile de Doyal et Gough – notamment pour la conduite des groupes de discussion (voir *infra*) – concerne la distinction qu'ils opèrent entre les notions de besoin (*need*) et de désir/préférence (*want*). Cette distinction fondamentale est assez évidente à un grand degré de généralité : on a besoin de se nourrir, de se vêtir, de se loger… Tout cela n'est pas de l'ordre du désir, c'est-à-dire de la façon dont ces besoins peuvent être satisfaits à travers diverses ressources en fonction de préférences particulières. L'intérêt de cette distinction est de ramener les participants aux groupes de consensus à ce qui est véritablement de l'ordre du besoin et non du désir, souvent empreint de préférences personnelles. Dans le même esprit, Doyal et Gough considèrent que la satisfaction des deux besoins essentiels que sont la santé et l'autonomie passe par une satisfaction « optimale » des besoins intermédiaires, mais ils soulignent aussi qu'en aucun cas on ne peut confondre cet optimum avec un maximum.

Enfin, le dernier apport de ces deux auteurs réside dans la réflexion qu'ils conduisent sur la procédure à mettre en œuvre pour identifier les ressources nécessaires à la satisfaction des besoins humains. Leur argument est qu'il est nécessaire, dans cette procédure, de combiner le savoir codifié des experts et les savoirs concrets (*experiential knowledge*) des personnes concernées. Il s'agit là d'une caractéristique reprise dans la plupart des travaux sur les budgets de référence.

III. Des principes méthodologiques divers selon les pays

Le choix défini dès l'appel à projets de l'Onpes était de retenir une méthodologie comparable à celle développée par les chercheurs britanniques dans le cadre du projet Minimum Income Standard (MIS). Avant le démarrage du travail de terrain (l'organisation des groupes de consensus), une première étape de la recherche a eu pour objet de préciser ce cadre méthodologique. Ce travail s'est appuyé sur une analyse de la littérature produite par les équipes de recherche ayant déjà mené ce type d'études, ce qui a permis d'élaborer un questionnaire détaillé qui a été transmis à six équipes de recherche étrangères [5]. Des entretiens plus approfondis ont été ensuite menés directement avec quatre d'entre elles [6].

5. Australie, Belgique, Finlande, Irlande, Pays-Bas, Royaume-Uni.
6. Belgique, Irlande, Pays-Bas, Royaume-Uni.

Cette analyse comparative a permis d'identifier quatre grands points communs.

Premièrement, dans tous les cas, il y a un accord plus ou moins explicite sur le fait que le budget minimum de référence doit permettre d'aller au-delà de la survie. Cette option n'est guère surprenante dans la mesure où, comme on l'a souligné auparavant, la notion de « survie » n'a guère de consistance.

Deuxièmement, l'objectif premier et très concret de la recherche est l'élaboration d'un panier de biens et services minimal nécessaire. La discussion au sein des groupes ne porte pas sur des montants (globaux ou partiels) de revenus ou de budgets, mais sur la nécessité de tel ou tel item de ce panier et les caractéristiques (qualité, durée d'usage) des biens et services qui y sont inclus [7].

Troisièmement, la démarche se nourrit d'une confrontation entre les savoirs codifiés des experts (qui peuvent être fondés sur des recommandations de nature scientifique ou sur des prescriptions de nature législative ou réglementaire) et une expertise citoyenne.

Enfin, dernier point commun, dans la recherche du consensus, les points de vue des participants aux groupes de discussion doivent être nécessairement argumentés. Il ne s'agit pas de parvenir à un simple consensus d'opinion ou à une opinion majoritaire, mais à un consensus argumenté.

III.1. L'éventail des choix possibles sur quelques points clés

Si l'on s'en tenait à ces quelques caractéristiques générales, on pourrait penser que les budgets de référence élaborés dans les différents pays s'inscrivent dans une même logique et qu'il est donc possible de tirer des enseignements de leur comparaison [8]. C'est cependant loin d'être le cas. Une analyse plus approfondie révèle la diversité des options méthodologiques retenues pour élaborer, dans ce même cadre général commun, des budgets de référence.

Le point majeur qui ressort de l'analyse comparative est que cette diversité de méthodes ne traduit pas le caractère arbitraire ou contingent des choix même si, dans certains cas, ils sont le reflet des contraintes de moyens qui s'imposaient aux chercheurs. Fondamentalement, ces différences de méthode s'expliquent dans une très large mesure par la recherche, dans chaque cas, de la méthodologie la plus appropriée et la plus pertinente en fonction de l'objectif propre de chaque étude. On peut illustrer ce constat à partir de quelques grandes options (ou principes) méthodologiques. Dans le tableau 1, on a pris comme point de référence les

7. Ce qui distingue notamment cette démarche des enquêtes évoquées précédemment, où les personnes sont interrogées directement sur le niveau de revenu minimum nécessaire pour vivre.
8. Voir par exemple Storms, Goedemé, Van den Bosch (2011).

choix retenus *in fine* par l'Onpes – qui s'inspirent très largement de ceux des chercheurs britanniques dans le projet MIS – en mettant en regard de chaque principe de méthode les choix qui ont pu être effectués dans d'autres études (colonne « Autres choix possibles ») et qui offrent, selon nous, le plus grand contraste avec ceux de l'étude Onpes. Le commentaire de chacun de ces grands principes et des choix possibles permet de préciser les motivations qui ont guidé les choix retenus dans l'étude Onpes.

Tableau 1. Les grands principes de méthode et l'éventail des choix ouverts

	Étude Onpes – Approche MIS	Autres choix possibles
(1) Objectif de l'étude	Budget minimum pour participer à la vie sociale.	Budget minimum en situation de précarité ou de pauvreté ; Validation des seuils de pauvreté existants.
(2) Organisation de la discussion	Priorité à l'expression de l'expertise citoyenne confrontée ensuite aux avis d'experts (approche ascendante ou *bottom-up approach*).	Priorité aux prescriptions d'experts soumises pour avis et amendements aux citoyens (approche descendante ou *top-down approach*).
(3) Caractéristiques des cas types considérés	Caractéristiques générales (âge, sexe, situation familiale) et non typées socialement ; En emploi ou en capacité à tout moment d'être en emploi.	Situation sociale plus ou moins typée : Emploi à bas salaire ; ou sans emploi ; et/ou pauvre.
(4) Caractéristiques socio-économiques des participants aux groupes de discussion	Variété de situations sociales et de niveau de vie.	Personnes proches des plus bas niveaux de vie.
(5) Correspondance entre les individus considérés dans les cas types et les participants aux groupes de discussion	Homogénéité : Les participants aux groupes de consensus ont des caractéristiques générales (âge, sexe, situation familiale) identiques à celles des cas types considérés.	Hétérogénéité : Les participants aux groupes n'ont pas nécessairement l'expérience concrète des individus dont ils discutent les besoins.

Les points 1 et 2 du tableau 1 constituent des options très générales qui tracent une ligne de démarcation forte entre les différentes études. Les autres points (3 à 5) portent sur les options méthodologiques qui visent, en résumé, à répondre à la question suivante : qui discute de quoi ? On entre ici davantage dans le détail du processus concret de construction des budgets de référence. C'est sans doute la raison pour laquelle ces questions

sont généralement moins discutées dans la littérature. Ces options méthodologiques ont pourtant une portée tout aussi décisive, à notre sens, sur les résultats obtenus. C'est en tout cas ce que l'on essaye de montrer dans les commentaires qui suivent.

Le travail des groupes de discussion est bien évidemment orienté par la façon dont les chercheurs présentent l'objectif de l'étude (point 1). Dans l'étude Onpes, les premières réunions des groupes ont été nourries par diverses définitions, le but étant de faire émerger les éléments d'une définition consensuelle de ce que sont des « conditions de vie minimum décentes ». Les participants ont notamment été invités à discuter de la définition retenue par les chercheurs britanniques, qui évoque explicitement la capacité de participer à la vie sociale [9]. Par contraste, aux Pays-Bas, la discussion est très vite orientée par les animateurs autour des questions de pauvreté et c'est la recherche d'un budget minimum « pour les pauvres », en quelque sorte, qui fait ensuite l'objet des discussions. Cette option introduit une distance entre les participants et les personnes concernées par le budget de référence, et risque aussi d'orienter le travail des participants davantage vers la recherche de ce que méritent les personnes en situation de précarité ou de pauvreté, plutôt que vers ce dont elles ont réellement besoin, au minimum, pour participer à la vie sociale.

III.2. Expertise citoyenne et savoirs d'experts : à qui appartient la décision finale ?

La place respective de l'expertise citoyenne, d'une part, et des savoirs codifiés des experts ou chercheurs, d'autre part, apparaît aussi d'une grande importance pour l'organisation des discussions de groupe (point 2). Il s'agit là d'une ligne de démarcation assez forte entre deux approches. Le choix retenu par l'Onpes, à la suite des chercheurs britanniques, est de considérer que les citoyens sont experts des besoins et que, même si leurs décisions doivent être éclairées par un faisceau d'informations ou d'avis d'experts, ce sont eux qui, en dernier ressort, sont les mieux placés pour estimer le caractère nécessaire ou non de tel ou tel item du panier de biens et services. Dans d'autres approches (Belgique, Pays-Bas, Projet européen en cours de réalisation), la priorité est inverse et le questionnement des groupes de discussion part d'une liste de biens et services préétablie par des experts ou des chercheurs. Cette dernière approche peut être critiquée pour deux raisons principales.

Premièrement, parce qu'il existe toujours une dimension sociale et/ou culturelle dans la façon dont chaque besoin est satisfait à une époque donnée dans une société donnée, même pour les besoins que l'on peut considérer

9. « Les conditions de vie minimum, c'est un toit, des vêtements, et de la nourriture, mais pas seulement : il s'agit d'avoir la possibilité et la capacité de participer à la société. »

comme les plus élémentaires. On l'observe déjà dans les premiers travaux menés sur la pauvreté au Royaume-Uni à la fin du XIX^{e} siècle par Charles Booth et Seebohm Rowntree (Rowntree, 1903 ; encadré 3). Par exemple, on ne se nourrit pas de la même façon aujourd'hui qu'il y a un siècle. Seule l'expérience vécue des individus permet de prendre en compte de façon pertinente cette dimension sociale et culturelle toujours mouvante.

Encadré 3

La dimension sociale et culturelle des besoins dans les premiers travaux sur la pauvreté

Dans les travaux de Booth et Rowntree, la pauvreté était évaluée à travers un seuil de « subsistance minimale », dont la mesure concrète était fournie par la valeur d'un panier de biens et services. Aujourd'hui encore, ces travaux sont souvent pris comme référence par ceux qui cherchent à promouvoir l'idée – sans fondement théorique ni empirique – qu'il faudrait avoir une mesure dite « absolue » de la pauvreté. La définition de ce panier de biens et services comprend pourtant des items qui renvoient explicitement à des nécessités de nature sociale. Par exemple, Rowntree inclut dans les consommations alimentaires des ouvriers britanniques une dépense pour le thé, dont la valeur nutritionnelle est nulle ou très faible, parce que cette denrée figure selon lui parmi les denrées de première nécessité. Pour la définition des besoins alimentaires, Rowntree s'appuie sur différentes études menées par des nutritionnistes. Cependant, les estimations qu'il retient en définitive sont justifiées principalement par des considérations d'ordre normatif. Les normes de nutrition adoptées se réfèrent ainsi aux habitudes de consommation des travailleurs américains (et non britanniques) parce que celles-ci sont jugées plus « désirables », notamment parce que ces normes plus élevées semblent aller de pair avec une productivité accrue. Enfin, dernier exemple, les dépenses nécessaires d'habillement sont estimées en interrogeant les travailleurs sur ce qu'ils considèrent comme le niveau minimal de dépenses nécessaires pour paraître suffisamment « digne » et ne pas compromettre leurs chances de trouver un emploi « convenable ».

Deuxièmement, parce que les modes d'accès aux biens et services ainsi que les savoir-faire et savoir-être nécessaires pour en tirer le meilleur parti ne peuvent être postulés *a priori* et dépendent, dans une large mesure, des conditions concrètes d'existence et des contraintes de tous ordres (professionnelles, familiales…) qui pèsent sur les individus. Là encore, c'est l'expérience concrète des citoyens qui permet de cerner les limites dans lesquelles tel ou tel bien ou service peut être valablement mobilisé – ou non – pour satisfaire un besoin particulier.

En résumé, il n'existe pas de savoir codifié (ou expert), que ce soit pour délimiter la dimension sociale des besoins, ou pour appréhender de façon pertinente les pratiques sociales concrètes qui permettent de gérer certaines ressources en biens et services afin de satisfaire un besoin particulier. Dans ces conditions, c'est surtout à l'aune de ses effets sur les groupes de discussion que l'on peut évaluer l'intérêt d'une méthode privilégiant, pour faire court, les dires d'experts. Le point le plus évident est que cette méthode fait peser sur les participants à ces groupes de discussion la solennité d'une norme experte qui oblige les participants à argumenter s'ils veulent opposer un point de vue différent. Compte tenu de la multiplicité des choix à opérer, sur la liste des biens et services (plusieurs centaines), ainsi que sur leur quantité et leur qualité, on peut être certain que cette méthode imposera, de fait, nombre de choix « experts » qui n'auraient pas été nécessairement les mêmes si les citoyens avaient été conduits à les formuler et les argumenter eux-mêmes.

III.3. De fortes différences dans la définition des cas types et la composition des groupes de consensus

Lors de la discussion sur le contenu du panier de biens et services, les participants sont invités à considérer le cas d'un individu ou d'un ménage type dont les animateurs leur présentent les caractéristiques (point 3). Dans l'étude Onpes, les individus sont décrits de façon très générale. On leur assigne un prénom, un sexe, un âge et l'on précise dans quelle configuration familiale ils vivent. La situation d'emploi est laissée volontairement floue (en emploi ou en capacité à tout moment d'avoir un emploi). Il n'y a pas de référence à un statut social, ni à un statut d'emploi particulier (métier, salaire, durée d'emploi). Il s'agit là d'un « flou » volontaire qui doit permettre aux participants de se projeter dans une situation comparable à la leur, mais aussi générale que possible. Aux Pays-Bas, la description des cas types est très détaillée. La situation sociale des individus ou des ménages est beaucoup plus typée et fait explicitement référence à des ménages pauvres ou à bas salaire. Par exemple, le célibataire est un homme de 35 ans qui travaille quatre jours par semaine comme commis dans un magasin et qui a un bas salaire. Dans le projet conduit en Belgique – et actuellement à l'échelle européenne –, les individus considérés sont sans emploi. Dans le premier cas (Royaume-Uni), les individus sont invités à se projeter dans une personne qui est proche d'eux alors que dans le second, elles doivent considérer la situation d'une personne qui leur est *a priori* étrangère et dont la situation n'apparaît pas, en tout état de cause, enviable.

Soulignons que, dans l'étude Onpes, les participants ont spontanément évoqué dès les premières réunions la nécessité d'occuper un emploi pour avoir des conditions de vie décentes. Ce qui invalidait d'emblée l'idée de

considérer des personnes sans emploi comme figure de projection dans les cas types.

Dans l'étude Onpes, les groupes de discussion rassemblaient des personnes couvrant une variété de situations sociales et de niveaux de vie (point 4), alors que certaines expériences étrangères ont davantage ciblé les personnes en situation de précarité ou de pauvreté. Le risque, dans ce dernier cas, est de recueillir des points de vue biaisés, les personnes précaires ou pauvres étant souvent contraintes dans leurs choix, ce qui peut les amener à intérioriser ces contraintes et à développer ce que les économistes appellent des « préférences adaptatives » qui ne sont pas le reflet de ce à quoi elles aspirent véritablement.

La composition des groupes de consensus constitue aussi un élément structurant de la procédure (point 5). Dans l'approche retenue par l'Onpes, la discussion sur le contenu du panier de biens et services est d'abord menée au niveau de chacun des individus qui composent le ménage type considéré (femme célibataire, homme en couple, femme seule retraitée, etc.) afin de définir le panier de biens et services nécessaire pour chacun de ces individus. Les participants aux groupes de consensus sont homogènes (et proches) du point de vue de leur expérience concernant les besoins dont ils doivent débattre. Ce sont les femmes en couple retraitées qui discutent des besoins des femmes en couple retraitées, les hommes célibataires qui discutent des besoins des hommes célibataires, etc. Cette organisation est cohérente avec l'idée que les participants sont des « citoyens experts des besoins », non seulement pour ce qui les concerne directement, mais aussi pour ce qui concerne les besoins communs de leur ménage. De même, dans la dernière phase du processus, pour discuter des budgets des ménages (et non des budgets individuels), ce sont des personnes appartenant aux ménages considérés qui sont sollicités.

Aux Pays-Bas, la discussion est conduite d'emblée au niveau des besoins du ménage considéré (couple avec enfants, célibataire, couple de retraités…). Les participants à ces discussions reflètent un éventail de configurations familiales et ne se trouvent pas nécessairement dans la même situation. Des personnes retraitées ont ainsi leur « mot à dire » sur les besoins d'un couple avec deux enfants, de même que les célibataires en ce qui concerne les besoins d'un couple de retraités. Cette organisation est, là aussi, cohérente avec l'objectif de la recherche qui est de faire valider par l'ensemble du corps social les budgets *minima* considérés comme nécessaires dans différentes situations. Il s'agit d'obtenir une validation politique des seuils de pauvreté couvrant l'éventail des configurations familiales traitées.

En résumé, la construction des budgets de référence repose sur des approches qui, sur un plan général, peuvent sembler voisines. En réalité,

comme on vient d'essayer de le montrer, des choix importants de méthode orientent la réflexion des groupes de discussion, voire les conditionnent. Une des différences majeures porte sur le poids respectif de l'expertise citoyenne et des savoirs d'experts. Une autre différence importante peut se résumer dans l'idée que les participants aux groupes de consensus sont plus ou moins proches (ou distants), à la fois du cas type dont ils ont à identifier les besoins, mais aussi entre eux, selon qu'ils se trouvent (ou non) dans la même situation familiale. Dans l'approche retenue par l'Onpes, les participants sont à la fois proches entre eux et du cas type discuté. Cette proximité favorise une forme d'identification qui les conduit à réfléchir à des conditions de vie minimales qui *pourraient* les concerner. Dans d'autres démarches, par exemple aux Pays-Bas, l'hétérogénéité des participants est plus forte et la discussion porte sur des cas types éloignés de leur propre condition, à la fois par leur situation familiale, mais aussi socialement parce que ces cas types souffrent de manques (manque d'emploi, de salaire, de revenu). La distance ainsi créée favorise des jugements qui se fondent davantage sur la représentation que se font les participants de ce dont *devraient* disposer – ou *mériteraient* de disposer – ces individus ou ces ménages types.

Sans être trop schématique, on peut dire que ces différences de méthode traduisent plus généralement une tension inévitable dans la recherche d'un minimum nécessaire entre deux approches :

- celles qui cherchent à établir un minimum nécessaire pour participer à la vie sociale ;

- celles qui s'interrogent sur le minimum nécessaire dont devraient disposer des personnes pauvres ou démunies (d'emploi, de ressources monétaires).

La seconde approche ne permet pas de délimiter un panier de biens et services permettant de participer à la vie sociale, puisque les individus/cas types considérés sont, par construction, dans des situations de déprivation.

Le choix qui a été fait dans l'étude Onpes s'inscrit dans la première approche et consiste à rechercher non pas un seuil en dessous duquel on a une forte (ou très forte) probabilité d'être pauvre, dans l'incapacité de participer pleinement à la vie sociale, mais un seuil à partir duquel on peut être raisonnablement assuré de disposer des ressources minimales pour atteindre cet objectif.

D'un point de vue éthique, on pourrait sans doute facilement soutenir qu'entre le risque d'aboutir à un budget « par défaut » (ne permettant pas de participer à la vie sociale) et celui d'arriver à un budget « par excès », la seconde option est préférable. L'attention doit alors se concentrer sur les méthodes qui permettent de cerner au plus près ce minimum, c'est-à-dire ce qui est nécessaire.

IV. À la recherche du minimum : le nécessaire et le superflu

La recherche d'un budget de référence minimum conduit à s'interroger sur la notion de besoin et sur celle, corrélative, de nécessité. Sur cette question, l'observation sociologique révèle deux phénomènes qui peuvent paraître contradictoires. Elle montre d'abord, sans grande surprise, que les personnes qui « vivent au minimum » sont quotidiennement taraudées par l'obsession de trouver les ressources nécessaires pour satisfaire les besoins les plus élémentaires. Cette course incessante au nécessaire accapare l'essentiel de leur temps. Comme le remarque une allocataire du revenu minimum : « Être pauvre, c'est un boulot à plein temps » (Lévy, 2003). Mais les mêmes personnes peuvent par moments, malgré cette contrainte insistante, employer leurs ressources monétaires à des dépenses que l'on pourrait qualifier de superflues (offrir des fleurs ou un cadeau, « se payer » un restaurant), c'est-à-dire à des dépenses qu'il est d'usage de satisfaire après avoir assuré les nécessités les plus élémentaires de la vie.

Certains observateurs n'hésiteraient sans doute pas à qualifier ce dernier comportement d'irrationnel, voire à le blâmer. À rebours de ce jugement moral, on peut d'abord souligner que ces comportements relèvent de la liberté des individus. Mais l'on peut surtout analyser cette réalité dans ce qu'elle révèle en profondeur. À savoir que même pour les personnes qui sont continuellement plongées dans la nécessité – et qui en ont donc, *a priori*, l'expérience la plus intime –, il est important, voire essentiel, de pouvoir démontrer une certaine capacité à aller au-delà du nécessaire. Précisément, parce que c'est cette capacité qui permet d'affirmer ou de démontrer une forme, même minime, de participation à la vie sociale.

Dit autrement : pour participer à la vie sociale, le nécessaire n'est jamais superflu, mais le superflu est nécessaire. Cette formulation signale une tension qui est constamment présente dans l'identification d'un panier de biens et services permettant d'atteindre un niveau de vie minimum décent. Tension entre le « pas assez » et le « un peu trop », entre le minimum nécessaire et le risque d'un certain « débordement ».

Pour gérer cette tension, des forces de rappel sont indispensables, à la fois dans le questionnement des animateurs et dans l'information prodiguée aux participants. Dans l'étude Onpes, plusieurs techniques ont été utilisées dans ce but tout au long du processus d'élaboration des budgets de référence.

Dans la première phase où les participants discutent le contenu détaillé du panier de biens et services (étape 2 du schéma), les animateurs rappellent régulièrement aux discutants la distinction entre besoin et désir (voir *supra*), surtout lorsque ces derniers commencent à évoquer leur expérience personnelle. Ils questionnent de façon tout aussi régulière les

participants sur le caractère « nécessaire, *a minima* » de tel ou tel item pour avoir des conditions de vie décentes. Ces rappels réguliers et insistants – qui reviennent dans toutes les étapes – finissent par imprégner les réponses des participants pour les ramener aussi près que possible à l'identification de ce qui est véritablement nécessaire, à leurs yeux, au minimum. Quand des désaccords apparaissent dans le groupe – ce qui est souvent le signe qu'une sorte de limite a été atteinte –, c'est aussi l'occasion pour les animateurs de faire expliciter les arguments qui justifient telle ou telle position.

Dans la seconde phase de validation (étape 3 du schéma), les participants sont invités à examiner le résultat de la phase précédente, à savoir le contenu du panier de biens et services qui a été considéré comme nécessaire par les groupes précédents pour tel ou tel individu. La restitution de ces résultats a été organisée de façon à faire apparaître explicitement différents niveaux d'appréhension des besoins, ce qui a permis de tester la limite du consensus et d'identifier, dans toute la mesure du possible, les limites du « superflu nécessaire » (encadré 4).

Encadré 4

Différents niveaux d'appréhension des besoins

La notion de besoin peut s'entendre à des niveaux d'abstraction (ou réciproquement de « réalisme ») très variables. Concernant l'alimentation, par exemple, on peut considérer :

- le besoin (très général et universel) de se nourrir ;

- le besoin de se conformer à un certain modèle alimentaire pour se nourrir (modèle qui intègre une dimension culturelle et sociale) ;

- et les besoins encore plus particuliers d'avoir accès à un certain nombre de ressources très concrètes (des fruits, des légumes, de la viande…) pour se conformer à ce modèle alimentaire. L'éventail des ressources élémentaires fait alors entrer en ligne de compte des dimensions qui intègrent davantage les préférences des individus.

L'observation empirique montre que le consensus est, *a priori*, plus ou moins aisé à réunir selon le degré d'abstraction auquel on se situe. Ce consensus est immédiat lorsqu'on parle du besoin de s'alimenter, mais il peut devenir moins robuste à mesure que l'on identifie des produits très précis.

Dans la mesure où l'objectif de la recherche commanditée par l'Onpes était d'identifier les éléments qui font consensus au sein des groupes pour définir un budget minimum, on a restitué aux groupes de validation une synthèse des résultats de la phase précédente qui faisait apparaître, autant que possible, ces différents niveaux d'appréhension des besoins, ce qui a permis de tester « pas à pas » la limite du consensus et d'identifier, en conséquence, les zones limites du « superflu nécessaire ».

Enfin, dans la restitution qui est faite aux groupes des résultats issus des discussions précédentes, sont aussi intégrés des éléments d'information qui proviennent de deux sources, à savoir :

- les remarques formulées par les experts dans différents domaines. C'est notamment le cas lorsqu'il est très difficile pour les participants d'évaluer (ou de s'accorder sur) les quantités consommées, ou lorsque l'offre de biens ou services est si opaque qu'elle ne permet pas aux citoyens d'évaluer précisément la qualité de ces services (cas des complémentaires santé) ;

- les enquêtes auprès des ménages. Les résultats de ces enquêtes ont permis de confronter les paniers de biens et services issus des discussions de groupe aux comportements réels des ménages afin de faire réagir les participants sur d'éventuels décalages (en plus ou en moins).

Par ailleurs, tout au long du processus, les participants aux groupes de discussions sont renouvelés, ce qui fait que les groupes portent toujours un regard neuf sur les résultats qu'ils ont à discuter et qu'ils ne sont pas dans un processus d'auto-légitimation. L'argumentation développée par les participants s'enrichit également étape par étape et peut éventuellement être renvoyée aux participants en cas de désaccord.

Ces différentes techniques ou méthodes ont permis tout à la fois de s'assurer au mieux du caractère minimalement nécessaire du panier de biens et services, mais aussi de renforcer le consensus des groupes autour de ce résultat.

V. Précautions d'usage

À l'issue de la recherche menée par le Credoc et l'IRES, on dispose de deux résultats majeurs qui peuvent être soumis au débat public. Le premier est une liste, très complète et détaillée, de biens et services nécessaires, et le second résume le contenu de ce panier à un indicateur synthétique en retenant un étalon unique qui est celui de sa valeur monétaire. Le contenu du panier de biens et services nécessaires défini par les groupes est le résultat qui reflète le plus directement à la fois l'objet et le résultat de leurs discussions. C'est donc sur cette base que le débat public serait, *a priori*, le plus pertinent. Mais on pressent aisément que ce débat se focalisera surtout sur l'indicateur monétaire. D'où la nécessité de préciser d'abord la signification de ces budgets valorisés.

Premièrement, les budgets de référence ne couvrent pas tous les besoins. Il existe en effet des besoins dont la satisfaction ne passe pas par des ressources matérielles, de quelque nature ou origine qu'elles soient. Les premiers groupes « d'orientation », dont l'objectif était de définir le contenu des « conditions de vie minimum décentes », ont ainsi spontanément évoqué le besoin d'avoir un emploi comme un des éléments de ces

conditions de vie. Par ailleurs, l'interrogation des groupes de discussion s'est bornée aux biens et services privés, ce qui excluait par conséquent des discussions sur les biens publics – comme la sécurité, ou le fait de pouvoir vivre dans un environnement sain et non pollué – dont on peut cependant penser qu'ils constituent aussi des besoins élémentaires de la vie humaine. Rappelons que ces deux besoins (sécurité, vivre dans un environnement sain et non pollué) figurent dans la liste des besoins intermédiaires identifiés par Gough et Doyal.

Deuxièmement, dans le champ des besoins couverts par les budgets de référence, les ressources prises en compte sont celles qui correspondent au revenu disponible nécessaire pour se procurer les biens et services *dont les groupes ont considéré que l'accès passe, dans notre société, par des échanges marchands*. Mais la satisfaction de ces besoins peut emprunter d'autres voies. Dans notre pays, comme dans bien d'autres sociétés développées, des besoins importants sont aussi satisfaits par un ensemble de services publics financés – en totalité ou en partie – par des ressources collectives. C'est notamment le cas des services d'éducation et de santé. L'hypothèse qui a été soumise aux groupes de discussion et validée par les participants a explicité cette réalité. L'accès à ces services publics représente une forme de pouvoir d'achat collectif dont l'importance est loin d'être négligeable [10]. En outre, la contribution de ces services au niveau de vie des ménages varie en proportion inverse de leurs revenus : elle est de l'ordre de 40 % pour les 20 % de ménages aux plus bas revenus, ceux du premier quintile, et d'un peu plus de 10 % pour les 20 % de ménages les plus aisés du dernier quintile (Accardo, Bellamy, Consalès *et al.*, 2009 ; Le Laidier, 2009). Sans l'existence de ces services, les budgets de référence seraient donc sensiblement plus élevés puisque les besoins correspondants devraient être satisfaits au travers d'échanges marchands.

Par ailleurs, les ménages peuvent aussi mobiliser d'autres ressources pour satisfaire leurs besoins, notamment à travers l'autoproduction de biens et services. Cette possibilité n'a été évoquée explicitement par les groupes que pour la fabrication des repas. Elle était implicite pour tout un ensemble de tâches domestiques (entretien de la maison, lessive, vaisselle, soins aux enfants en bas âge…). En conséquence, les budgets de référence n'intègrent pas l'achat de services domestiques dont les groupes ont considéré qu'ils pouvaient être pris en charge par les ménages eux-mêmes. La contribution de ce temps de travail domestique au niveau de vie des ménages est, là aussi, importante. Selon les estimations de l'Insee, ce temps de

10. D'après les données de la comptabilité nationale, on peut estimer que cette forme de revenu socialisé représente l'équivalent d'environ 1 100 euros par mois et par ménage en 2013. Ce montant correspond à la différence entre le revenu disponible ajusté des ménages et leur revenu disponible brut. La différence entre ces deux agrégats correspond à l'ensemble des transferts sociaux en nature dont bénéficient les ménages. Ces transferts sociaux ne correspondent pas à l'intégralité des transferts mais ils en couvrent la majeure partie.

travail représente entre une à deux fois le temps de travail rémunéré (Roy, 2012). On rappelle que l'hypothèse retenue tout au long de l'étude a consisté à supposer, soit que les personnes étaient en emploi, soit qu'elles devaient pouvoir en occuper un à tout moment. En d'autres termes, les budgets valorisés ont été établis en supposant que les ménages mobilisent, chaque fois qu'ils le peuvent, leur capacité de travail pour subvenir à leurs besoins.

Enfin, les ménages peuvent aussi mobiliser des réseaux de relations pour subvenir à certains besoins, par exemple pour la garde des enfants ou pour l'hébergement en vacances. Sur ces deux points, les participants aux groupes de discussion ont considéré qu'il était nécessaire de pouvoir satisfaire ces besoins de façon autonome, sans dépendre de l'existence d'un réseau de relations dont l'existence pouvait être, par ailleurs, très contingente.

VI. Des budgets de référence supérieurs aux seuils de pauvreté et aux *minima* sociaux

Le tableau 2 récapitule les résultats obtenus pour les six familles types retenues par l'Onpes. Il faut préciser qu'il s'agit de budgets mensualisés qui prennent en compte un certain nombre de dépenses dont la périodicité excède le mois, voire l'année (dépense d'habillement, d'équipement, vacances…), et pour lesquelles on a calculé un équivalent de coût mensuel en tenant compte de la fréquence à laquelle ces dépenses revenaient. Cette notion de budget mensualisé n'est donc pas celle qui correspond au plus près à l'expérience quotidienne vécue par les ménages et il faut garder à l'esprit ce décalage pour interpréter les résultats. D'autant que la part de ces dépenses annuelles ou pluriannuelles dans le budget global mensualisé des ménages est relativement importante, de l'ordre de 40 %, ce pourcentage variant assez peu selon la configuration familiale, mais un peu plus en fonction du type de logement (parc social ou parc privé).

Tableau 2. Budgets de référence pour différentes familles types par type de logement (fin 2013)

En euros/mois

	Parc social	Parc privé
Actif isolé	1 424	1 571
Couple d'actifs sans enfant	1 985	2 133
Couple d'actifs avec 2 enfants *	3 284	3 515
Famille monoparentale avec 2 enfants **	2 599	2 830
Retraité isolé	1 569	1 816
Couple de retraités	2 188	2 437

* Un garçon de 11-14 ans et une fille de 15-17 ans.
** Un garçon de 0-2 ans et une fille de 3-10 ans.
Source : Credoc/IRES, *Budgets de référence Onpes*, juillet 2014.

Le premier constat que l'on peut dresser est que le budget de référence pour une personne seule est très proche de ce qui ressort des données d'enquête (voir *supra*), qui indiquent que le revenu minimum dont doit disposer un individu pour vivre est de 1 490 euros par mois en 2014. Le décalage est, en revanche, important avec les seuils de pauvreté monétaire usuels (VI.1) et, plus encore, avec les garanties minimales de revenu (VI.2) que procure aujourd'hui notre système de protection sociale.

VI.1. Des budgets de référence largement supérieurs aux seuils usuels de pauvreté monétaire

La comparaison des seuils de pauvreté (à 50 % ou 60 %) avec les budgets de référence est loin d'être directe. Ces budgets expriment une norme de consommation qu'il est plus approprié de comparer avec le revenu disponible au sens de la comptabilité nationale. Il existe en effet un décalage, d'environ 27 %, entre les données d'enquête (ERFS) et celles de la comptabilité nationale. Ce décalage est dû principalement à deux facteurs. Le premier, qui représente 16 points d'écart, tient au fait que les comptables nationaux intègrent dans la mesure des revenus des ménages une estimation de l'avantage que procure la possession d'un logement. Cette correction – qui est pratiquée par tous les instituts statistiques nationaux – est nécessaire pour aboutir à des comparaisons pertinentes de niveau de vie. À revenu courant égal – et à situation familiale identique –, deux ménages n'auront pas le même niveau de vie si l'un occupe un logement dont il est propriétaire et l'autre doit acquitter un loyer pour se loger. Un second facteur, qui représente environ 11 points d'écart, tient à la sous-estimation des revenus dans les données fiscales par rapport à l'évaluation de la comptabilité nationale qui inclut une estimation de la fraude (travail au noir en particulier) et une meilleure couverture des revenus de l'épargne [11].

Tableau 3. Indicateurs de niveaux de vie en 2011 *

En euros par mois

	Niveau de vie moyen	Niveau de vie médian
Données d'enquête	1 928	1 629
Comptabilité nationale **	2 453	*(2 073)*

* Revenu disponible par unité de consommation.

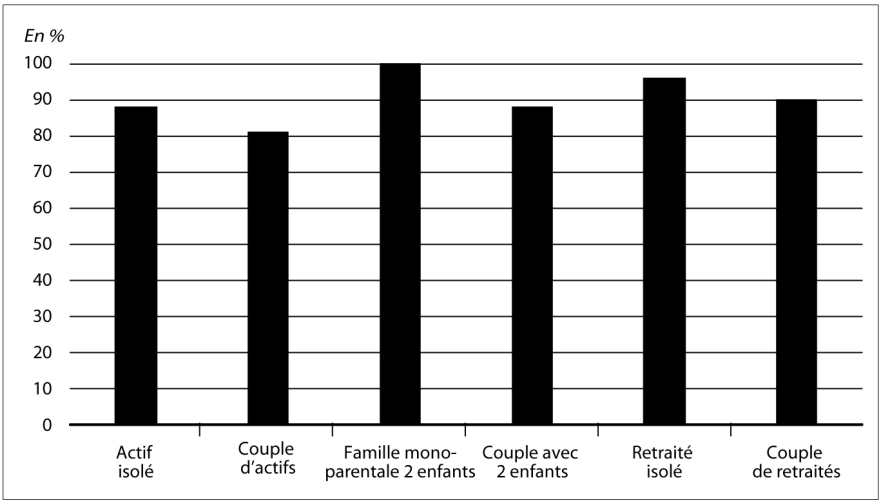
** Les données de comptabilité nationale permettent de calculer le niveau de vie moyen des ménages. On donne ici une estimation du niveau de vie médian en appliquant le même ratio que celui issu des données d'enquête.

Source : Credoc/IRES, *Budgets de référence Onpes*, juillet 2014.

11. Même si, pour le cacul du niveau de vie, l'Insee estime les revenus des livrets exonérés.

Les budgets de référence Onpes représentent entre 81 % (couple sans enfant) et 100 % (famille monoparentale avec 2 enfants) du niveau de vie médian, soit des pourcentages bien supérieurs aux seuils de pauvreté usuels qui retiennent généralement un seuil de 50 % ou 60 % du niveau de vie médian. Avec un niveau de vie évalué à partir des données de la comptabilité nationale, les écarts aux seuils de pauvreté seraient moindres (ces pourcentages seraient respectivement de 64 % et 76 %).

Graphique 1. Budgets de référence Onpes par rapport au niveau de vie médian *



* Données d'enquête Insee actualisées à 2013.
Source : Credoc/IRES, *Budgets de référence Onpes*, juillet 2014.

VI.2. Pour les actifs, des minima *sociaux inférieurs de moitié aux budgets de référence*

La comparaison des budgets de référence avec les revenus *minima* garantis par le système de transferts constitue sans aucun doute un des apports les plus importants de l'étude Onpes. Cette comparaison se limite à deux prestations : le revenu de solidarité active (RSA) et le « minimum vieillesse » (Allocation de solidarité aux personnes âgées, Aspa).

Cette comparaison n'est pas immédiate pour le RSA, notamment en raison de l'existence d'un double mécanisme (RSA socle et RSA activité). La comparaison a porté sur les allocataires du seul RSA socle (ne percevant donc aucun revenu d'activité). Par ailleurs, les allocataires de *minima* sociaux peuvent aussi percevoir une aide au logement : on a fait l'hypothèse que c'était toujours le cas pour ces allocataires. Ces derniers bénéficient aussi d'une aide pour la prise en charge de leur complémentaire santé.

On a donc, en résumé, retenu les hypothèses suivantes :

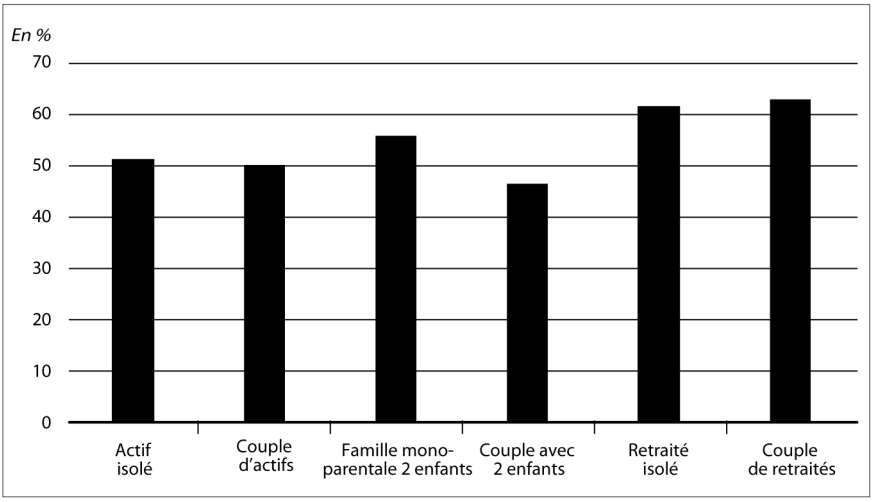
- tous les allocataires de *minima* sociaux sont supposés percevoir aussi une aide au logement et bénéficient d'une aide à la couverture santé. La comparaison avec les budgets Onpes porte sur des budgets hors coût de cette complémentaire santé ;

- les allocataires du RSA ne perçoivent pas de revenu d'activité.

Le graphique 2 donne le rapport entre le revenu minimum garanti dans les différentes situations familiales et le budget minimum comparable issu de l'étude Onpes. Pour les adultes d'âge actif, ce rapport est d'environ 50 %. Il est plus élevé pour les familles monoparentales (56 %), et un peu plus faible pour les couples avec enfants (environ 47 %). Pour les familles monoparentales, il faut toutefois souligner que la situation considérée porte sur une famille percevant le « RSA majoré » en raison de la présence d'un enfant de moins de 3 ans. Sans cette majoration, le revenu garanti représenterait environ 50 % du budget de référence Onpes.

Pour les retraités, isolés ou en couple, le revenu garanti représente une proportion un peu plus importante, comprise entre 62 % et 63 % du budget de référence Onpes.

Graphique 2. Revenu minimum garanti par rapport au budget de référence Onpes *



* Hors coût de la complémentaire santé.
Source : Credoc/IRES, *Budgets de référence Onpes*, juillet 2014.

En termes monétaires, les « déficits de revenu » sont assez conséquents pour tous les ménages types considérés (tableau 4). Ils sont, assez logiquement, les plus faibles pour les personnes isolées et s'accroissent avec la taille des ménages.

Tableau 4. Écart entre le revenu garanti et le budget de référence Onpes (fin 2013)

En euros/mois

	Par ménage	Par équivalent adulte
Actif isolé	-675	-675
Couple d'actifs sans enfant	-948	-632
Famille monoparentale 2 enfants	-1 095	-684
Couple d'actifs avec 2 enfants	-1 667	-794
Retraité isolé	-585	-585
Couple de retraités	-774	-516

Source : Credoc/IRES, *Budgets de référence Onpes*, juillet 2014.

Globalement, pour l'ensemble des situations familiales considérées, l'écart par équivalent adulte varie d'environ 520 euros par mois (couple de retraités) à près de 800 euros par mois (couple d'actifs avec deux enfants).

VII. Des comparaisons internationales encore bien fragiles

La construction de budgets de référence (BdR) a pour objectif de définir le budget minimum nécessaire pour couvrir les dépenses permettant d'atteindre un « niveau de vie minimum décent ». Un certain nombre de pays ont commencé à construire de tels budgets, selon des méthodes qui peuvent être, comme on l'a vu, assez différentes, notamment dans le poids accordé aux experts et aux citoyens dans la définition de ces BdR. Il en résulte certaines difficultés encore mal analysées qui compliquent considérablement les usages des BdR, notamment dans une dimension comparative internationale.

VII.1. La comparaison avec les seuils de pauvreté

Dans la plupart des pays, les BdR obtenus dans différentes configurations familiales sont fréquemment comparés aux seuils de pauvreté monétaire régulièrement publiés par les instituts statistiques nationaux. Il s'agit, implicitement ou non, de valider la norme statistique du seuil de pauvreté monétaire qui a fini par s'imposer dans le débat public. Cette comparaison se heurte à deux difficultés qui limitent considérablement sa pertinence, aussi bien au niveau de chaque pays que, plus encore, dans les comparaisons internationales.

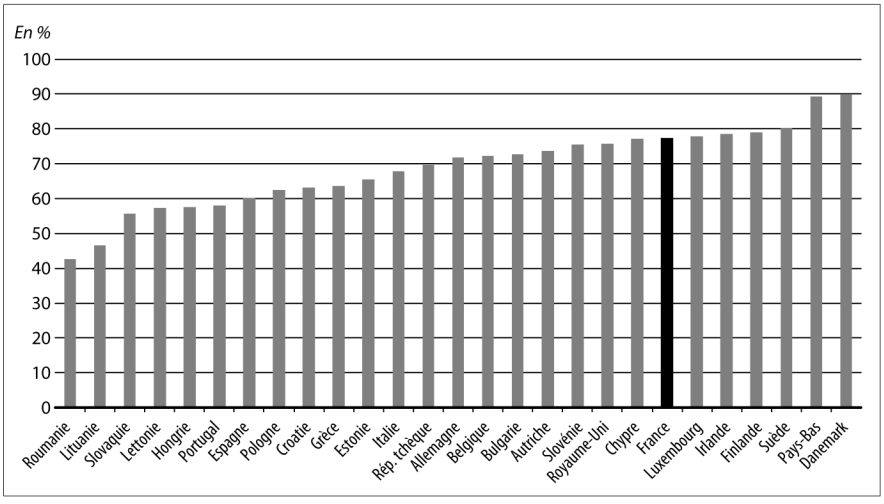
La première difficulté tient à la sous-estimation des revenus recensés dans les enquêtes. Il s'agit là d'un phénomène bien connu et qui tient à de nombreux facteurs. La conséquence est que l'on compare des données d'enquête qui sous-estiment, dans des proportions variables, le niveau de

vie des ménages avec des BdR qui sont censés refléter ce même niveau de vie à l'euro près. Comme on avait déjà eu l'occasion de le souligner dans de précédents travaux, autant il est logique et pertinent, pour dénombrer et caractériser les populations pauvres, de retenir une source statistique homogène (même si elle est imparfaite), autant le seuil monétaire issu de ces enquêtes ne peut être comparé de façon pertinente à d'autres indicateurs « exogènes » qui ne souffrent pas de la même sous-estimation. C'est le cas notamment lorsque l'on veut apprécier le niveau relatif de divers barèmes sociaux ou le niveau des BdR.

On ne peut méconnaître le fait que ces seuils statistiques de pauvreté monétaire ont fini par s'imposer comme des références « habituelles » du débat sur la pauvreté dans les différents pays. Et ce, en dépit de leur caractère conventionnel. Mais il faut reconnaître aussi la limite de ce type d'indicateurs lorsqu'il s'agit d'évaluer le niveau d'un seuil de pauvreté et, surtout, de le comparer à des indicateurs construits sur des bases totalement différentes.

Cette question n'est pas mineure. En France, le décalage entre le niveau de vie estimé à partir des données d'enquête et le niveau de vie qui ressort d'estimations macroéconomiques plus globales (à travers la comptabilité nationale) est de l'ordre de 25 % à 30 %. En d'autres termes, on surévalue à peu près d'autant le niveau relatif du BdR lorsqu'on le compare à un seuil de pauvreté issu des données d'enquête. Ce qui risque de faire apparaître le BdR comme assez fortement exagéré au regard des repères statistiques usuels.

Graphique 3. Niveau de vie moyen des enquêtes SILC par rapport au niveau de vie moyen estimé par la comptabilité nationale en 2011



Source : Eurostat, calculs de l'auteur.

Cette difficulté est encore plus redoutable dans les comparaisons internationales car le degré de sous-estimation des revenus dans les données d'enquête varie très fortement selon les pays. Comme le montre le graphique 3, le niveau de vie moyen calculé à partir des enquêtes Statistics on Income and Living Conditions (SILC) représente, selon les pays, entre un peu plus de 40 % et environ 90 % du niveau de vie moyen « réel » des ménages tel qu'on peut le calculer à partir des données de la comptabilité nationale.

D'une manière générale, plus le niveau de vie est faible, plus la couverture des revenus par les données d'enquête est également faible. En conséquence, l'écart extrême entre les niveaux de vie moyens des différents pays de l'UE est de 1 à 15 environ à partir des données d'enquête, mais de « seulement » 1 à 10 à partir de la source comptabilité nationale.

Ces écarts entre données microéconomiques et données macroéconomiques tiennent à de multiples facteurs. Certains sont de nature structurelle, comme par exemple la sous-estimation bien connue des revenus de la propriété ou du travail indépendant, dont la place est très variable au sein des pays de l'UE. D'autres facteurs peuvent tenir à la plus ou moins bonne qualité et/ou robustesse des enquêtes dans les divers pays, en dépit des efforts constants déployés par Eurostat pour parvenir à la plus grande homogénéité possible entre les États membres. Il reste que l'ampleur très variable de ces écarts commande, pour le moins, de s'interroger sur la pertinence d'une comparaison directe des BdR obtenus dans les divers pays de l'UE avec les seuils de pauvreté statistiques nationaux.

Une seconde difficulté provient de la prise en compte (et de la mesure) des économies d'échelle. Les échelles d'équivalence utilisées pour calculer les seuils de pauvreté à partir des données d'enquête sont des échelles moyennes dont on sait depuis longtemps qu'elles sous-estiment, *a priori,* les besoins des ménages à bas revenus. C'est d'ailleurs un des débouchés des BdR de confronter ces échelles moyennes à celles obtenues à partir des BdR calculés pour diverses configurations familiales afin de progresser sur cette question. Mais, dans ces conditions, comment interpréter l'écart entre le BdR calculé, par exemple, pour un couple d'actifs avec deux enfants et le seuil statistique de pauvreté monétaire correspondant à cette même situation familiale ? Dans quelle mesure cet écart provient-il d'une meilleure estimation des économies d'échelle à travers les BdR ? À ce stade de la recherche, il est bien difficile, voire impossible, de répondre à ces questions. D'autant que le champ couvert par les BdR dans les différents pays n'est pas le même, notamment en raison de la très grande hétérogénéité dans la prise en charge de certains besoins par des services non marchands (voir *infra*). Or on peut penser que le calcul des échelles d'équivalence est assez sensible à ces différences de champ.

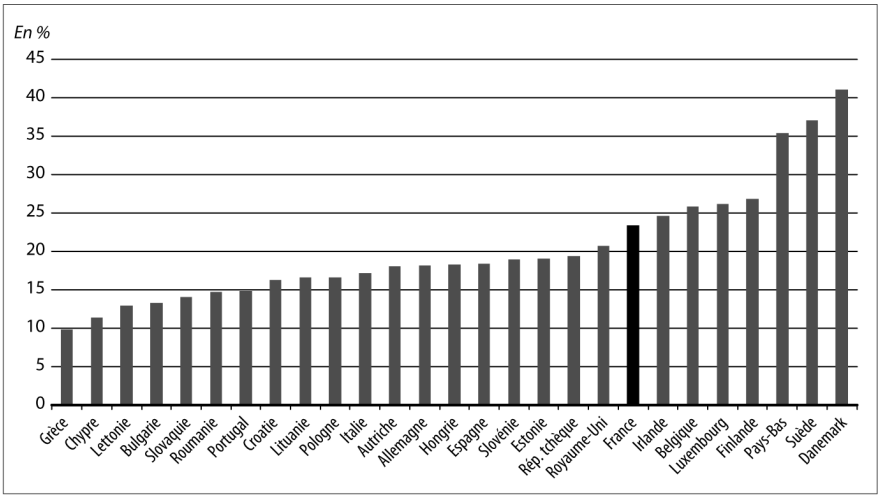
Une conséquence très concrète des deux difficultés précédemment évoquées est qu'il n'apparaît guère possible de substituer les BdR aux seuils statistiques usuels de pauvreté monétaire pour dénombrer et caractériser les populations pauvres à partir des données d'enquête.

VII.2. Des comparaisons en niveau encore plus fragiles

Les BdR estiment le budget minimal nécessaire pour couvrir les besoins « essentiels » dans un certain nombre de configurations familiales. Les dépenses considérées sont celles qui sont financées directement par les ménages à travers leurs débours. Mais il existe des besoins qui sont pris en charge à travers le financement socialisé de certains services non marchands (éducation, santé). L'ampleur de cette prise en charge socialisée est très variable selon les pays. On peut prendre une mesure de ces différences en comparant le revenu disponible des ménages – qui est finalement très proche du concept saisi à travers la construction des BdR – au revenu disponible ajusté de ces mêmes ménages, lequel prend en compte les services marchands dits « individualisables » dont bénéficient les ménages.

Comme le montre le graphique 4, la part de ces transferts non marchands individualisables dans le revenu disponible brut des ménages varie de moins de 10 % en Grèce à plus de 40 % au Danemark. Comme précédemment, on ne peut exclure l'impact de certaines pratiques statistiques nationales sur ces écarts. Mais cet impact ne peut guère rendre compte de différences aussi importantes qui traduisent, avant tout, des choix majeurs de société.

Graphique 4. Part des transferts non marchands individualisables dans le revenu disponible brut des ménages en 2011



Source : Eurostat, calculs de l'auteur.

L'importance de ce phénomène soulève d'abord une question propre à chaque pays pour la construction des BdR nationaux : dans quelle mesure la fourniture de ces services non marchands est-elle prise en compte ?

Une seconde question, plus importante pour le débat, porte sur les difficultés de comparaison en niveau des BdR de différents pays. À niveau de vie global (y compris services non marchands) identique, le niveau du BdR aura tendance à être plus faible dans un pays qui distribue une large palette de services non marchands à ses citoyens que dans un pays avec très peu, voire pas du tout de services non marchands [12]. À cette difficulté principale s'en ajoute une autre plus technique concernant les taux de change à utiliser pour comparer le niveau des BdR entre pays. On a coutume dans ce genre de comparaison de retenir des taux de change assurant la parité de pouvoir d'achat (PPA) afin de tenir compte des différences de niveau de prix entre pays, ce qui soulève deux difficultés. D'une part, ces taux de change de PPA sont établis à partir de structures de consommation moyennes qui ne correspondent pas nécessairement à celles des paniers de biens et services propres à chaque budget de référence. D'autre part, dans le calcul de ces taux de change de PPA, on intègre aussi les consommations non marchandes, dont le poids, comme on l'a vu, est très variable selon les pays [13].

VIII. Perspectives à court et moyen terme

En raison de la force symbolique du chiffre, il est très probable que le débat sur les budgets de référence se polarisera, dans une large mesure, sur le résultat agrégé que donne ce nouvel indicateur. Il s'agirait là, incontestablement, d'un fait que l'on peut considérer comme positif dans la mesure où cela pourrait donner à la question du « minimum nécessaire pour vivre » une plus grande visibilité.

Cependant, la richesse de l'étude Onpes réside au moins autant dans la masse des informations recueillies tout au long du processus de construction des budgets de référence que dans le détail des choix opérés par les participants aux groupes de consensus pour élaborer les paniers de biens et services. Ces données sont à la fois de nature quantitative (importance des différents postes budgétaires, décomposition des budgets concernant les différentes personnes du ménage, par exemple) et de nature qualitative (notamment dans l'argumentaire développé par les participants). Ces éléments, qui n'ont guère été restitués dans cet article, dessinent plusieurs pistes pour des travaux futurs.

12. À la limite, dans un pays qui collecterait l'ensemble des revenus pour les redistribuer à sa population à travers la fourniture de services non marchands, le budget de référence serait nul, puisqu'aucune dépense n'aurait à être couverte par des transactions monétaires marchandes.
13. Une difficulté supplémentaire provient du fait que le « prix » calculé pour ces services non marchands l'est sur la base du coût de production de ces services. Les écarts entre pays sur le « prix » de ces services reflètent, pour une large part, des différences dans le niveau des salaires des personnels employés dans ces services.

Une première piste peut porter sur la question des échelles d'équivalence afin d'évaluer la pertinence de celles actuellement utilisées, notamment pour le calcul des prestations sociales. Cette réflexion a été amorcée dans l'étude Onpes et de premiers éléments tendent à montrer que les échelles d'équivalence moyennes couramment utilisées minimiseraient surtout les besoins des ménages avec enfants (d'environ 10 % à 15 %). Si ce constat était affiné et confirmé par d'autres études, cela serait un argument fort pour réévaluer à la hausse le barème des prestations sociales pour ces familles.

Une seconde piste d'approfondissement, également amorcée dans l'étude Onpes, consiste à rapprocher les budgets élaborés par l'Onpes de ceux produits de longue date par l'Union nationale des associations familiales (Unaf) pour des budgets types. À la différence des budgets de référence Onpes, les budgets de l'Unaf reposent essentiellement sur un éventail de normes de nature législative et réglementaire ainsi que sur les positions assumées de cette institution sur certains sujets où ces normes sont absentes. La confrontation de ces prescriptions avec les pratiques et normes sociales retenues par les citoyens dans l'étude Onpes pourrait faire émerger la dimension sociale des besoins, dimension probablement variable selon les différents postes budgétaires et qui pourrait tenir à la fois à des différences dans le contenu du panier de biens et services, ainsi qu'à la qualité de ces biens et services.

De façon plus générale et à plus long terme, on peut esquisser d'autres pistes de recherche prenant comme point de départ les budgets *minima* de référence. Ces derniers fournissent ainsi un outil pour s'interroger sur les pratiques de consommation des classes populaires. Il s'agit là d'un champ d'étude qui a une tradition ancienne, avec au XIX^{e} siècle les travaux de Villermé ou Le Play, puis ceux de Halbwachs dans l'entre-deux guerres, et ceux de Chombart de Lauwe dans l'immédiat après-Seconde Guerre mondiale. L'intérêt des sociologues semble cependant s'être tari avec l'avènement de « la société de consommation » où les objets ont pris de plus en plus une dimension symbolique. Par ailleurs, la nécessité est de plus en plus construite par l'offre, que ce soit à travers la publicité ou les pratiques d'obsolescence programmée des équipements. Ces questions sont revenues à plusieurs reprises dans les discussions des groupes. Dans le cas des enfants, notamment, la nécessité de disposer *a minima* de quelques objets « de marque » (notamment pour l'habillement) a été soulignée, les parents paraissant à cet égard plus « résignés » ou moins enclins à afficher cette nécessité.

S'interroger sur les modes de consommation, c'est aussi nécessairement faire retour sur les modes de production. Ceci transparaît dans certains travaux sur les budgets de référence. Dans ces travaux, l'hypothèse

assez systématiquement retenue par les « experts-chercheurs » consiste à considérer, notamment pour les produits alimentaires, que ces produits doivent être achetés dans des magasins « *low-cost* ». L'objectif étant d'aboutir à un budget minimum, il est logique selon ces chercheurs de se procurer les produits dans les magasins supposés proposer les prix les plus bas. Si l'on admet provisoirement que ces magasins proposent bien les meilleurs prix et que cela minimise le coût privé d'achat de certains biens par les ménages, il n'en reste pas moins que ces pratiques de distribution s'accompagnent souvent de coûts sociaux et environnementaux qui ne sont pas pris en compte. On voit ainsi se dessiner une forme de cercle vicieux où, d'un côté, on imposerait des conditions salariales de plus en plus dégradées afin de vendre toujours « à moindre prix » et, de l'autre, on prescrirait à ces mêmes salariés de s'approvisionner dans ces mêmes magasins. L'analyse de ces processus permettrait de reformuler le contenu de la question sociale telle qu'elle est posée aujourd'hui et, plus généralement, de s'interroger sur le contenu de la notion de « bien-être ».

Références bibliographiques

Accardo J., Bellamy V., Consalès G., Fesseau M., Le Laidier S., Raynaud E. (2009), « Les inégalités entre ménages dans les comptes nationaux, une décomposition du compte des ménages », *L'économie française*, édition 2009, Insee, Paris, p. 77-101.

Credoc/IRES (2014), *Budgets de référence Onpes*, Étude réalisée à la demande de l'Onpes, juillet.

Doyal L., Gough I. (1991), *A Theory of Human Need, London*, Palgrave Macmillan.

Le Laidier S. (2009), « Les transferts en nature atténuent les inégalités de revenus », *Insee Première*, n° 1264, novembre.

Lévy C. (2003), *Vivre au minimum – Enquête dans l'Europe de la précarité*, Paris, La Dispute.

Math A. (2007), « Les familles pauvres sont-elles plus mal traitées en France ? Une comparaison des revenus minima garantis dans douze pays européens », *La Revue de l'IRES*, n° 54, p. 41-69.

Mathé T., Tavouralis G., Pilorin T. (2009), « La gastronomie s'inscrit dans la continuité du modèle alimentaire français », *Cahier de recherche*, n° 267, Credoc, décembre.

Rowntree S.B. (1903), *Poverty. A Study of Town Life*, London, Macmillan and Co.

Roy D. (2012), « Le travail domestique : 60 milliards d'heures en 2010 », *Insee Première*, n° 1423, novembre.

Sen A.K. (1993), *Éthique et économie*, Paris, Puf.

Storms B., Goedemé T., Van den Bosch K. (2011), « Reference Budgets. Are They an Alternative to the Current Poverty Line? », Conference « Growth, Social Protection and Inequality », Sigtuna.